



## Compte rendu du CTS DES DIRECCTE ET DES DIECCTE réuni en groupe de travail Bercy le 18 Octobre 2018

---

**13 h 30** - La séance est présidée conjointement par Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE, Secrétaire Générale du Ministère de l'Economie et des Finances (SGMEF) et Madame Sabine FOURCADE, Secrétaire Générale des Ministères des Affaires Sociales (SGCMAS).

**Délégation UNSA** : Serge PARRA (CTS - ITEFA – DIRECCTE PACA), Christophe AUBERGEON (CTS - ITEFA – DIRECCTE BFC), experts : Sophie NORMAND (CEFI – DIRECCTE NA), Brigitte PINEAU (ITEFA – DIRECCTE PDL),

L'ordre du jour est consacré à l'avenir des missions de développement économique au sein du pôle 3° des DIRECCTE, l'UNSA fait remarquer que ce dernier a été modifié, le précédent transmis prévoyait la présentation des outils RH qui accompagneront des mesures décidées dans le cadre du plan Action Publique 2022

***Pour mémoire : En amont de cette réunion a été diffusée la note adressée aux Préfets de régions et aux Direccte du 15 octobre 2018, accompagnée de 2 fiches : l'une portant les missions du futur « service économique régional (SER)» et l'autre sur la mise en place de ce service.***

En introduction, Madame Sabine FOURCADE (SGCMAS) évoque la circulaire du Premier ministre et l'émotion suscitée dans les services par l'annonce du ministre des finances et de l'économie concernant la suppression de 309 postes dans les pôles 3E.

Le groupe de travail portera sur trois points :

- Un point sur les missions ;
- Les procédures RH à mettre en œuvre ;
- L'accompagnement de la réforme.

La SGMEF demande si les OS veulent faire une déclaration liminaire mais s'agissant d'un groupe de travail cela ne s'impose pas.

Cependant, l'UNSA alerte fermement l'administration sur la violence inouïe des annonces et l'effet psychologique dévastateur sur les agents concernés. Elle rappelle que les réformes se succèdent, les organisations des collectifs de travail ne sont pas totalement stabilisées, qu'une autre se profile.



Le BOP 134 est sur la sellette, mais que va-t-il advenir des agents qui sont rattachés au BOP 305 ?

Elle indique que la brutalité des méthodes employées n'est pas sans rappeler ce qui a conduit à un véritable désastre social chez France Télécom et invite l'administration à revoir sa communication ou plutôt son absence laissant les collègues dans une expectative intolérable et insupportable. Car ne pas communiquer de façon didactique, pédagogique, cadrée et respectueuse des agents, c'est laissé la porte ouverte à toutes les supputations dont les plus alarmistes.

De plus, la réforme de la structure des services du développement économique vient se télescoper avec le plan Action Publique 2022 et les propositions des préfets. L'inquiétude est palpable en agrégeant les mesures politiques prises. La réflexion des agents s'exprime par l'expression du : « *tout est joué d'avance...* ».

Les agents, du pôle 3<sup>e</sup> dans son ensemble, se sentent « menacés ». Pour exemple les CDET viennent d'être invités à participer à une formation à l'INTEFP : « POSITIONNEMENT DES CDET FACE AU CHANGEMENT » avec dans sa présentation : « *la DGEFP présentera sa doctrine d'emploi des CDET dans le contexte d'Action publique 2022 dont le positionnement de ces derniers au sein des DIRECCTE* » ? De plus, la disparition subite de la Délégation Ministérielle des Missions Locales (DMML) avec pour gestionnaire désormais Pôle Emploi, le transfert de la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCF) vers France Compétences, sont autant de prises de décisions politiques impréparées qui perturbent et inquiètent les collectifs de travail. Avec en corollaire, une question prégnante : « que va-t-il rester du pôle 3<sup>e</sup> ? » et plus largement pour les pôles C (CCRF) et T (rapport LECOCQ) : ***Assiste-t-on au démantèlement « discret et feutré » des DIRECCTE ?***

L'UNSA pointe la disparition du dossier : « Industrie du futur... » s'étonnant de cet abandon au regard des nouveaux métiers qui se dessinent. Quel signal donné aux jeunes qui vont sortir du système éducatif ? de l'apprentissage ? Quel prospective pour organiser des formations en adéquation dans la recherche du « juste à temps » afin de préparer des hommes et des femmes en recherche d'emploi. Il ne semble pas que le nombre des demandeurs d'emploi ait baissé au point de faire disparaître ce dossier « d'avenir »...

L'UNSA fait valoir que certes l'avenir des services des missions de développement économique au sein du pôle 3<sup>e</sup> des DIRECCTE est important, mais il est primordial que cette réunion de travail **soit dédiée aux outils RH** dans le but d'aplanir les difficultés et les angoisses de nos collègues qui impactent leur vie personnelle et professionnelle.

Il faut rappeler que cette réforme touche des agents qui ont déjà subi la réforme territoriale de 2016, à peine digérée (certains agents ayant dû se repositionner dans le cadre de cette réforme qui date de moins de 2 ans). Certes, la décision est de nature politique mais il faut que **l'administration prenne ses responsabilités en embrassant la dimension humaine dans sa mise en œuvre.**



- Les deux SG admettent le caractère « **précipité** » de cette restructuration et indiquent avoir conscience des conséquences sur les personnels.

L'ODJ est effectivement circonscrit à l'avenir des missions du développement économique. Cependant, les SG reconnaissent d'emblée que **le sujet ne peut être abordé en excluant le volet RH et celui de l'accompagnement de la restructuration.**

Ces points sont toutefois évoqués dans de très grandes lignes à défaut de pouvoir être débattus au fond, puisque les SG renvoient à la stabilisation des travaux interministériels engagés et à la production d'un document de présentation pour le GT du 23 octobre 2018 avec les Direccte et du CTS DIRECCTE et des DIECCTE du 6 novembre prochain.

Au regard des différentes interventions, les deux Secrétaires Générales se proposent d'adresser un courrier d'information aux agents et aux Direccte .

La SGMEF indique qu'il s'agit d'un « recentrage » des missions du Développement Économique dans le cadre de la loi NOTRe autour d'un nombre restreint de priorités stratégiques :

- L'accompagnement des entreprises en difficulté ;
- Le développement des filières stratégiques ;
- L'innovation.

### **Le périmètre territoire continental (i.e. hors Corse et Outre Mer)**

Pour l'UNSA, **le flou est maintenu** sur le périmètre des agents impactés à la lecture de la note du 15 octobre entretient un climat anxiogène, BOP 134 ? BOP 305 ?

- Sur ce point la SGMEF indique que la clé d'entrée **ne doit pas être le portage de l'agent par un BOP, ni même le service gestionnaire de rattachement** et pose la volonté d'une approche par le **prisme des missions.**

Dans ce cadre, il a été affirmé que s'agissant **des fonctions supports associées** aux missions de développement économiques, celles-ci ne sont pas impactées par la restructuration : *les « missions ne tombent pas ».*

Dans un second temps, un resserrement aura lieu sur les effectifs, mais selon une méthode davantage lissée en coordination avec la SGMCAS.

Autrement dit, faut-il comprendre que pour les missions support, peut-être y aura-t-il la mise en place d'une GPEC...

Au final ce sont bien seulement 120 effectifs qui seront portés par le BOP 134, sous couvert de nous expliquer **que la réforme part des missions et non des ETP budgétaires (l'administration a usé de nombreux arguments sans réussir à réellement convaincre...)**, des incertitudes persistent sur le reste des effectifs. Il est indiqué par exemple, que les CRP (Commissaire au Redressement Productif) portés par un autre BOP que le 134 pourront être retenus sur les postes SER [Service Économique Régional] (et intégrer le BOP 134 ?)



- SGMEF s'est engagée à ce qu'une fiche « impact sur les effectifs » précise soit produite pour le CTS du 6 novembre prochain.

Par ailleurs, en réponse aux alertes exprimées sur les risques psycho-sociaux de cette restructuration, Les deux SG proposent de faire évoluer le CTS des DIRECCTE et des DIECCTE en format CHSCT pour traiter de cet impact.

- Une fiche « dialogue social » sera produite en ce sens par les SG.

### **Le calendrier**

Interpellée sur ce point, la SGMEF reconnaît que la cohabitation d'une « service économique constitué » et des collègues maintenus dans l'incertitude quant aux modalités précises de l'accompagnement est un problème...

- A la demande de plusieurs OS **dont l'UNSA, elle indique être prête à considérer un desserrement du calendrier.**

En réponse aux remarques qui pointent le manque de précisions de la note du 15 octobre au sujet de l'accompagnement, elle indique que le dossier est évolutif et lié à la stabilisation des travaux interministériels.

Alertée sur le caractère précipité d'entretiens, d'ores et déjà amorcés dans certains régions, **selon des méthodes inappropriées**, la SGMEF reconnaît qu'il y a matière à mieux cadrer les entretiens collectifs et ceux dits de « visibilité », précisant que leur nature n'est pas du registre de la procédure RH mais du registre « managérial » avec le N+1 ou le Direccte (nuance ?).

### **Les missions**

Xavier MERLIN, chef du service SATEI de la DGE est intervenu pour exposer la réflexion de la DGE sur les missions du futur SER. Le recentrage des missions est motivé d'une part par la volonté de tirer les conséquences de la loi NOTRE et d'autre part une clarification par rapport à l'existence de l'opérateur BPI France (Banque Publique d'Investissement) créé en 1993.

Deux critères sont avancés pour définir les missions : elles doivent être complémentaires de celles exercées par les Conseils régionaux et ne doivent porter que sur un niveau stratégique. Un travail est en cours associant les SGAR et les DIRECCTE pour organiser les transferts de missions et définir les missions restantes. L'enjeu étant de définir ce qui restera du domaine de l'État...

L'UNSA n'a pas manqué de noter qu'au moment de l'adoption de la loi NOTRE, les éléments communiqués au niveau des Ministères consistaient à présenter cette loi comme une mise en cohérence de l'exercice de la compétence économique entre les différents niveaux des collectivités territoriales et n'impactait par l'État.

Pour l'UNSA c'est le constat d'un « glissement sémantique ». Il est répondu que c'est toujours le cas, seul l'État "territorial" est recentré ! Autrement dit : on re-centralise !



Sur la question du sens des doublons évoqués qu'en est-il de la publication du rapport IGF sur le pôle 3e des DIRECCTE ?

### **Procédure RH**

Le pôle national d'appui est piloté par Brice CANTIN, Chef du service RH des Ministères économiques et financiers. Chaque semaine il réunit un groupe de travail associant un représentant de la DGAFP, deux SG des DIRECCTE et les PFRH auxquelles le pôle apportera un appui méthodologique et la garantie d'une bonne articulation avec les gestionnaires nationaux.

Dans le périmètre des personnels impactés, la SGMEF rappelle qu'il y a aussi bien des agents dont le gestionnaire est la DGE que des agents gérés par le SG Bercy.

Toutes les assistantes sociales du réseau des MEF en local sont désormais mobilisées.

La SGMEF indique que l'articulation des leviers nationaux et régionaux guide les travaux sur la procédure RH, notamment pour mobiliser les potentiels employeurs. Gageons en effet que tous les moyens soient déployés dans le périmètre premier des ministères financiers !

### **L'accompagnement**

Les mesures ne sont toujours pas stabilisées en interministériel.

Ces travaux portent sur :

- la création d'une Prime de Restructuration qui serait un mixte entre la PRS et la PARÉ ;
- un CIA (Complément Indemnitaire d'Accompagnement) dont les paramètres seraient plus attractifs que ce qui est en vigueur actuellement aussi bien en durée qu'en base de calcul des éléments indemnitaires ;
- l'IDV (Indemnité de Départ Volontaire) ;
- Le droit « de remords » a été évoqué.

Seront également soumis aux travaux du 25 octobre et au CTS du 6 novembre, le maintien du **bénéfice de l'action sociale MEF** dans ses 3 composantes : logement, restauration, loisirs.

Un projet d'arrêté actant la restructuration sera présenté en CTS du 6 novembre, car c'est ce dernier qui sera l'élément « déclencheur » de la procédure.

Des négociations sont portées par le SGMEF pour négocier une possible rétroactivité de 1 à 2 mois.

Concernant la PFRH, qui est sous l'autorité de la DGAFP et des SGAR, elle permettra de conduire les opérations de reclassement des agents. Les employeurs locaux seront sollicités et un pôle national de Reclassement sera créé en lien avec l'Agence de reconversion de la Défense ainsi que des passerelles vers le privé.

Les besoins de formation seront identifiés pour permettre une transition professionnelle. Le but est d'**éviter aux agents une mutation géographique.**

**En tout état de cause, le maintien sur la résidence administrative ou le bassin d'emploi est une priorité.**

6

**Pour conclure :**

- De nombreux points de vigilance identifiés par l'**UNSA** pour la suite des travaux notamment dans le cadre de la réunion du GT du 25 octobre **sur l'accompagnement social.**

- Plusieurs documents de travail **ont été promis** par l'administration en aval de cette réunion : fiche sur l'impact sur les effectifs, fiche sur le dialogue social, fiche sur l'accompagnement.

Au regard de ce qui précède, l'**UNSA** attend la réunion du CTS du 6 novembre prochain et sera particulièrement attentive et vigilante sur l'avenir de nos collègues au sein des pôles 3<sup>e</sup>.

La réunion est levée à 18 h 20.



